

Dr. William J.J. REY
Chauss. de Nivelles 226 / Bte 3
1420 Braine-l'Alleud, BELGIQUE
Tel. 02 653 77 02
Email: widdy.rey@gmail.com

Jan. 15, 2026 @18:01

Depuis la prison, demain devient un vrai cauchemar. En Belgique, c'est un échec programmé.

L'enfant marche, tombe et se relève. Il tombe à nouveau et se relève. L'enfant peut tomber, il se relèvera.

L'adulte peut-il tomber? Qui le relèvera s'il continue à tomber? Non, l'adulte n'a pas le droit de tomber. Il doit être puni s'il continue à tomber et, voici le plus simple, "jetons-le en prison". D'autres s'occuperont de récupérer ce qui pourrait l'être.

"Jetons-le en prison" est effectivement le plus simple et c'est la source de nombre de difficultés que nous allons bientôt rencontrer.

La situation problématique des prisons belges nous est rapportée par la Presse mettant en exergue les problèmes les plus extrêmes, ceux qui parlent à un lectorat peu informé. C'est un travail d'information, souvent bien fait, qui toutefois laisse le lecteur dans le désarroi: "C'est terrible, mais qu'y puis-je?".

L'accent est tout particulièrement mis sur la Surpopulation carcérale; c'est le problème du jour et chacun pense que le politique, l'administration ou l'Etat est gravement responsable - D'autres doivent s'occuper de faire le nécessaire.

En fait, c'est tout le système pénal qui est mal-en-point et la Surpopulation carcérale n'en est qu'un des symptômes. Quant à savoir qui est responsable, c'est véritablement un problème de société.

Pour mémoire, je commence par préciser quelques appellations.

Lorsque l'auteur de délit, le supposé-delinquant, est arrêté, il devient un *prévenu* qui est à charge de la Justice. Cette étape du prévenu s'achève par un jugement et, si une peine lui a été infligée, le prévenu devient un *détenu*. Le détenu exécute sa peine jusqu'à sa libération. L'individu libéré ou *ex-détenu* doit encore revenir pleinement dans la société et c'est la réinsertion.

Le système carcéral, la prison, héberge des *prisonniers*; c'est à dire essentiellement des détenus en exécution de peine, mais souvent aussi des prévenus, voire des malades psychiatriques. La mission principale de la prison est de veiller à l'exécution des peines et, secondairement, d'héberger.

A titre de Visiteur de prison, j'ai le privilège d'avoir rencontré une petite centaine de détenus et de les avoir écoutés durant quelque 8 000 heures me parlant de leur vie derrière les barreaux. Tout passe dans ces moments de partage: aigreurs et douleurs, drames et souvenirs, milieu de vie et conditions de vie.

*
* * *

Petit aperçu historique

Le séjour en prison est aujourd’hui considéré comme étant une peine. L'auteur d'un délit “paie” pour ce qu'il a commis. Mais la plupart ignore que cette conception est le fruit d'une lente évolution; cette façon de voir la prison est relativement récente.

Dans l'antiquité, la prison était essentiellement vue dans un rôle de salle d'attente où un individu attendait, il était gardé temporairement dans l'attente d'un jugement et d'une peine (souvent corporelle ou pécuniaire) ou d'un bannissement.

Durant la Renaissance à la fin du XVème siècle, se développent des courants de pensée humaniste d'affirmation de la dignité et de la valeur de l'homme, ainsi que de confiance dans la raison et l'éducation.

L'idée de corriger plutôt que de mutiler se fait jour.

Durant la période qui va du XVIème au XVIIIème siècle, la peine privative de liberté commence à être vue comme un outil de moralisation. On rejette la torture et on appelle à des peines proportionnées, rationnelles et humaines. On veut substituer des peines “utiles à la société” à des châtiments barbares.

Au XIXème siècle, le Code pénal belge, adopté en 1867 et hérité en partie du code napoléonien, institue la privation de liberté comme peine centrale; c'est une nouveauté. Cette privation de liberté a pour missions de punir, amender, réinsérer, mais aussi de protéger la société.

Le détenu est vu comme “corrigéable”; travail et silence sont des instruments de réforme.

Après 1945, la prison devient ainsi un lieu de rééducation et de réinsertion sociale. On voit apparaître des travailleurs sociaux, des psychologues, des éducateurs. Il y a création des commissions de surveillance ainsi qu'une amélioration des conditions de détention. De plus, on commence à rechercher des alternatives à l'emprisonnement, telles que la libération conditionnelle, le travail d'intérêt général et le bracelet électronique.

La loi Dupont de 2005 en Belgique est une loi de principe qui a introduit davantage de droits pour les détenus et a créé des organes de contrôle, comme les commissions de surveillance.

A sa sortie de prison, l'ex-détenu doit être en état de revenir dans la société.

La prison doit reconstruire un auteur de délit pour en faire un membre de la société.

*
* * *

La Prison que je visite

Mais la prison détruit, là où elle devrait construire, reconstruire.

La prison a tendance à écraser ceux qui l'occupent, de façon structurelle quant aux détenus et par facilité quant aux agents pénitentiaires.

Cela se remarque par des recours à une réglementation très étendue qui évite de devoir réfléchir et d'avoir du bon-sens. Si par accident une situation imprévue survient, il y a lieu soit d'interdire, soit de référer à un niveau de responsabilité plus élevé.

Les détenus sont au plus bas niveau de responsabilité et perdent peu à peu leurs capacités de décision; c'est du moins ce que j'observe chez nombre d'entre eux qui ont un certain passé carcéral.

Un détenu n'a plus la possibilité de décider de ce qu'il fait et, de surcroît, il perd toute notion du temps; le temps de toutes les activités étant imposé et maîtrisé par les agents. Toute initiative, toute tentative de désir personnel, est vue comme étant de l'insubordination; elle sera sanctionnée.

Idéalement, selon ce point de vue, tout détenu doit devenir dépendant, chacun doit devenir un assisté. Une telle approche où les détenus seraient "cassés" facilite nettement la gestion carcérale: les trublions deviennent sages comme des agneaux, les esprits frondeurs deviennent idiots et moi, au cours de mes visites, je rencontre des cerveaux sclérosés. Ce système permet aussi le recrutement d'agents peu formés (et peu payés), chose qui a de multiples avantages. Toutefois, une mise en garde du lecteur s'impose; ceci est une description caricaturale: Ils ne mourraient pas tous, mais tous étaient frappés.

La gestion d'une prison est assurément semée d'embûches et j'ai le plus grand respect pour celles et ceux qui l'assument.

Je pourrais certainement mettre l'accent sur nombre d'autres aspects qui participent de cet univers à la Franz Kafka, univers qui écrase ses servants et les déshumanise, dans les grandes comme dans les petites choses.

Le détenu fait peur et il a peur de tous les autres, autant peur de ses co-détenus que des membres du staff.

Le mot "confiance", comme dans "faire confiance", semble avoir disparu du vocabulaire. La tendance naturelle consiste à s'isoler et, doucement, on tombe en déprime, voire en dépression profonde. La détresse psychologique des détenus est telle que le taux de suicide en prison est environ huit fois supérieur à celui de la population ordinaire.

Un détenu m'a dit: "En prison, j'ai découvert la haine".

Les Assistants sociaux et Psychologues qui encadrent la vie des détenus sont surchargés de demandes à un point tel qu'il est hors de question de résister à cette pression. La liste d'attente avant de pouvoir engager un suivi thérapeutique est généralement longue de

quelques années. Ce personnel qualifié est trop peu nombreux. La société rechigne à investir dans la détention.

Parlant de finances, le détenu ordinaire est sans le sou. Les parties civiles, le procès, les frais de justice ont avalé ce dont il disposait; le reliquat éventuel passe à sa compagne et à ses enfants; ceux-là devront malgré tout survivre, subissant les dégâts collatéraux occasionnés par la détention.

Heureusement pour le détenu, il lui arrive de pouvoir travailler... si l'atelier lui propose du travail. Le travail n'est pas intéressant, mais il permet de gagner de l'ordre de 100 ou 150 euros/mois et c'est bien nécessaire pour pouvoir manger à sa faim, à moins que ce ne soit pour le verser à sa compagne.

Je ne m'étendrai pas sur la circulation de la drogue, sur les déficiences médicales ou sur la violence en prison, ce sont des sujets trop complexes pour que je puisse me permettre de les aborder en quelques lignes.

Et quel est le bilan de ces années de prison?

- L'intelligent est devenu idiot.
- Le roi de la débrouille est devenu un assisté.
- Le battant est en dépression psychologique; il est devenu un être asocial.

Mais, au moment de le libérer, le "détenu ayant payé sa dette à la société", n'a plus qu'à montrer qu'il est un "bon membre" de la société.

Quel bilan lamentable.

Encore faut-il que le détenu parvienne à rentrer dans la société, alors que le chemin est semé d'obstacles.

Néanmoins, je constate que le système semble être aujourd'hui moins mauvais qu'il ne l'était il y a vingt ans.

Demain sera meilleur. Le monde ne s'est pas fait en un jour.

*

* * *

La ligne de vie du délinquant emprisonné

Le futur prisonnier a fréquemment eu une enfance compliquée; il n'a guère eu de famille aimante, chaude, accueillante, où il fait bon de se retrouver. La lutte pour la survie a aiguisé sa débrouillardise et il a connu l'enseignement de la rue ainsi que les petits chapardages. Il y a eu les jours sans pain et ceux où on pouvait ne pas redouter le lendemain.

Il faut montrer qu'on est un Grand, s'affirmer envers soi-même, plus encore que d'en convaincre les autres. Parfois des éducateurs lui ont dessiné un chemin ou l'ont guidé vers un métier, mais cela semble avoir été trop tardif pour éviter la délinquance et la Police. Ici commence véritablement le parcours pénal du futur prisonnier.

Je vous passe les multiples étapes qui précèdent la condamnation; ce sont des étapes lentes, elles prennent des mois ou bien davantage car il faut constituer un dossier, entendre toutes les parties et avoir conclu les recherches scientifiques éventuelles. Enfin arrive

l'audience où l'affaire sera entendue, délibérée et où finalement une peine sera prononcée, soit une peine de prison soit, éventuellement, une peine alternative à la détention.

Si le jugement concerne une femme, on évite autant que faire se peut de la sortir totalement de son milieu de vie, surtout si elle est en charge d'enfants; dès lors, les femmes sont plus souvent condamnées à des peines alternatives que les hommes. Pour ces derniers, on n'hésite pas trop à les incarcérer; "jetons l'individu en prison". Les chiffres de la population incarcérée, 5 % de femmes contre 95 % d'hommes, montrent un déséquilibre majeur, même s'il est partiellement explicable par les types délinquance concernés. Je remarque également que le prononcé d'une peine de détention permet de clôturer rapidement l'affaire en cours, alors qu'une peine alternative demanderait un lourd suivi du dossier; dès lors, je m'interroge quant à la possibilité d'une attribution des peines de détention de façon fort automatique aux hommes et cela pourrait être sciemment fait par souci d'efficacité de la Justice. Cette hypothèse devrait être vérifiée.

Que l'incarcération ne soit pas la meilleure approche, tout le monde en convient.

Voir le dossier: eurotox.org/2020/06/26/les-peines-alternatives-a-la-prison/

Maintenant, le délinquant est en prison.

Aujourd'hui est comme hier, demain sera comme hier.

Le temps en prison est à l'arrêt.

L'ancien garde des sceaux Robert Badinter déclarait de diverses façons:

Quand on entre en prison, on en sort et
on ne doit pas en sortir pire qu'on y est entré.

*
* * *

A propos d'absentéisme et de motivation

L'absentéisme des agents pénitentiaires est de l'ordre de 30 %, voire même 35 %, un chiffre astronomique, surtout si on le compare aux taux ordinaires du privé, 6 %, et de l'administration, 8 %.

Montant progressivement dans les niveaux de responsabilité, on peut penser que le taux d'absentéisme décroît et, qu'au niveau de la haute magistrature, on trouve sans doute de la sur-activité plutôt que de l'absentéisme. J'ai eu des contacts avec des Directeurs de prison à toute heure, de nuit comme de jour. Merci.

Quelle est la cause de cet absentéisme majeur, en particulier chez les agents pénitentiaires, les surveillants?

Je rencontre des agents pénitentiaires éteints, sans rayonnement, qui me semblent manquer de la moindre passion; pas tous, heureusement. Leur vie n'est pas facile, pourtant ce n'est pas là que doit se trouver le problème.

La question du respect des agents pénitentiaires est certainement importante.

Lorsque je les considère comme étant des "surveillants", je réduis ce personnel à sa fonction et je néglige la facette humaine, j'ignore leur humanité personnelle autant que

l'humanité qu'ils peuvent avoir dans leurs relations avec les détenus. Certains d'entre eux pourraient avoir le sentiment qu'ils sont même des chiens (de garde) aux yeux de beaucoup... et traités comme tels. Un agent me confiait: "Je dis à ma famille que je travaille dans l'Administration (et non pas à la prison)".

Des chercheurs en sociologie du travail soulignent que le "manque de reconnaissance" institutionnelle et sociale joue ici un rôle central. Les efforts fournis restent invisibles, les carrières stagnent.

Ainsi, l'absentéisme massif n'est pas d'abord un problème de discipline, mais le "symptôme d'une perte de sens". Restaurer la motivation suppose de redonner au métier sa valeur humaine par une reconnaissance du rôle social, une clarté des missions, un soutien psychologique et une participation réelle des agents aux décisions qui structurent leur quotidien.

*
* * *

La libération et la surpopulation

On peut comparer une prison à un hôtel, les uns entrent alors que d'autres sortent et il arrive que les hôtels soient complets et se mettent à refuser les réservations.

Il en va de même pour une prison, si ce n'est qu'elle est obligée légalement de loger tous ceux qui frappent à sa porte alors même qu'elle n'a plus de lits disponibles. Ce n'est pas grave, on peut toujours ajouter des matelas faute d'avoir la place de mettre des lits; quelques matelas, pas beaucoup de matelas, car les tensions augmentent avec le manque d'espace et la prison devient peu à peu cocotte-minute. C'est cela la Surpopulation carcérale; la prison devient "bombe à retardement".

Il faut intervenir pour éviter l'explosion imminente. Mais que faire?

En bref,

la privation de liberté a pour missions de punir, d'amender, de réinsérer, mais aussi de protéger la société. La Justice est en charge du prévenu, la prison gère le détenu et la réinsertion dans la société concerne l'ex-détenu.

La Surpopulation carcérale est le fruit du **défaut de coordination** entre les trois instances responsables. Justice, prison et réinsertion se veulent exemplaires, plutôt que de coopérer au but commun: faire rentrer le délinquant dans la société.

Chaque instance se forme sa mission propre, le but commun est négligé.

Trois approches viennent directement à l'esprit et elles sont ici esquissées en observant que, tout au long du parcours du prisonnier, nous devons être attentifs tant au nombre d'individus concernés qu'aux durées impliquées.

1. *Il faut* réduire le flux de condamnés entrant en prison.

La délinquance semble être sensiblement constante au cours des années et il y a lieu d'accentuer les efforts de prévention envers les petits, les jeunes et les ados.

Egalement, toujours pour réduire le nombre d'incarcérés, on pourrait condamner davantage les hommes à des peines alternatives, c'est-à-dire, en d'autres termes, faire

moins usage de la détention. Cette stratégie sous-entend un développement marqué de l'encadrement des peines alternatives.

La Justice est actuellement en surcharge et on ne saurait lui demander des tâches supplémentaires. Ce serait pourtant opportun que toutes les étapes qui précèdent le procès soient accélérées car cela contribuerait à réduire le nombre de prévenus, ceux qui ne sont pas encore jugés. Ils encombrent les prisons.

Il faut donc, urgemment, renforcer la Justice.

2. ***Il faut*** agrandir la capacité d'accueil du parc carcéral.

La Surpopulation carcérale actuelle ne paraît pas tant liée à une étroitesse des lieux qu'à un manque de personnel: on ne parvient pas à recruter des agents pénitentiaires en suffisance et, tant que ce frein demeure, rien ne pourra fonctionner. Il faut donc en tout premier lieu revaloriser la fonction d'agent pénitentiaire. C'est tout un état d'esprit qu'il faut modifier et cela prendra nécessairement du temps; améliorer le traitement financier sera rapide, mais ne fera pas le tour de cette problématique. C'est essentiel d'insuffler de l'humanité dans la détention, cette exigence est incontournable.

Les agents pénitentiaires ayant retrouvé une motivation, leur absentéisme s'étant résorbé, leur travail sera nettement plus efficace et tous en profiteront.

En parallèle, les services psychosociaux doivent être étoffés. Les suivis thérapeutiques parviendraient alors à démarrer en début de détention avec, pour conséquence, des détenus qui sortent en moins mauvais état, qui sont plus aptes à la réinsertion et se montrent moins enclins à la récidive.

Incidemment, et finalement, on aura évité de construire de nouveaux établissements, chose dispendieuse et non-souhaitable. Des économies financières pourraient même résulter des mesures adoptées.

3. ***Il faut*** accroître le flux sortant de détenus.

Les prisons hébergent des individus qui n'y ont pas leur place, en particulier des malades psychiatriques et des délinquants étrangers.

La maladie psychiatrique peut être en rapport avec un passé en détention, mais cela n'empêche nullement que l'accueil en établissement psychiatrique soit souhaitable..., mais eux aussi se déclarent trop chargés.

Le traitement des délinquants étrangers s'avère être étonnamment compliqué; tous calculs faits, il n'y a qu'une petite fraction d'entre eux qui sont expulsables. Les renvoyer à leur pays d'origine n'apporte qu'une petite amélioration au taux de surpopulation carcérale.

Voeux pieux ou wishful thinking. La durée de la détention est fixée par jugement avant l'incarcération, puis elle devient soumise au Tribunal d'Application des Peines qui est assez libre d'en décider. Ce Tribunal ne pourrait-il pas prioritairement gérer la libération des détenus que la prison abîme plutôt qu'elle ne les répare?

*

* * *

La réinsertion ou retour dans la société

La Prison estime que sa mission principale est de gérer la détention et, de ce fait, la préparation au retour dans la société est un de ses moindres soucis.

Il n'empêche que généralement les prisons dispensent des formations, quelques formations avec très peu de places disponibles, et l'accès aux formations n'est généralement pas compatible avec la possibilité de travailler. Finalement, beaucoup de détenus peuvent ne recevoir ni formation, ni soutien psychosocial avant de quitter la prison.

Cette situation est acceptable pour ceux qui passent de la prison à un centre de gestion des assuétudes. Par contre, pour les autres, la libération devient un cauchemar, c'est un saut dans le néant. Rares sont ceux qui ont encore une famille qui les attend, alors qu'ils sont devenus des épaves en mal d'assistance.

La question la plus brûlante initialement consiste à se trouver un logement à des conditions supportables; il y a lieu, conjointement, de dénicher un job, alors que fort peu de gens considèrent les ex-détenus. Heureusement, une maigre allocation de la sécurité sociale vous est accordée et, parfois, un service d'aide sociale vous soutient mais, en toute généralité, la sortie de prison débouche sur un parcours du combattant.

Toutes les conditions sont remplies pour rendre le retour dans la société spécialement compliqué. Les récidives et les échecs de réinsertion sont choses normales et elles contribuent grandement à la Surpopulation carcérale.

Le casier judiciaire est une épée de Damoclès qui décourage tant le chercheur d'emploi que l'employeur potentiel; le quand-dira-t-on est également lourd à porter et peut vous empêcher de regagner l'estime de chacun.

Je n'insisterai pas sur le gâchis humain et le drame social qui résulte de cette incurie. Il faut avoir énormément de cran pour revenir dans la vie ordinaire, car ne pas suffisamment lutter vous ramène à la case prison.

*

* * *

Conclusion

Demain sera meilleur. Le monde ne s'est pas fait en un jour.

William Rey